

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## EADS SOCATA

### Avions TB 20 et TB 21

Vérification et réparation du vérin de trim de profondeur (ATA 27)

#### 1. MATERIELS CONCERNES

La présente Consigne de Navigabilité (CN) concerne les avions EADS SOCATA TB 20 et TB 21 numéros de série 2042, 2050, 2056 à 2118, 2123 à 2125 et 2144.

#### 2. RAISONS

Une non conformité des joints d'étanchéité peut provoquer un givrage à l'intérieur du vérin de trim de profondeur.

#### 3. ACTIONS REQUISES ET DELAI D'APPLICATION

Les mesures suivantes sont rendues impératives à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

Lors de la prochaine visite de 100 heures et au plus tard le 31 décembre 2003, vérifier et si nécessaire procéder au remplacement des joints d'étanchéité du vérin.

Les actions requises ci-dessus doivent être réalisées conformément aux prescriptions du Bulletin Service EADS SOCATA en référence .

\_\_\_\_\_  
REF. : Bulletin Service EADS SOCATA TB n° 10-135 d'Avril 2003.  
\_\_\_\_\_

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 16 AOUT 2003**